

Dans 27 établissements, les coopératives ont rapporté plus de cinq millions de dollars à l'économie locale sous forme de traitements et salaires et par l'achat des produits de leurs membres, ce qui a contribué à faire revivre, à consolider et à renforcer les vieux établissements et à en créer de nouveaux.

En collaboration avec la *Co-operative Union of Canada*, un travail considérable a été réalisé qui a entraîné la constitution de fédérations de district et l'union de ces fédérations en une Confédération des coopératives de l'Arctique. En 1967, les coopératives du nord du Québec formèrent une fédération qui, grâce aux subventions des Gouvernements fédéral et provincial, fournit les services essentiels aux Esquimaux et aux Indiens membres de ses organisations.

En 1969, le gouvernement territorial a assumé l'entière responsabilité du développement des coopératives dans les Territoires du Nord-Ouest.

Éducation On accorde beaucoup d'importance à l'éducation et à la formation professionnelle, destinées à permettre aux Esquimaux de mieux s'adapter à leur nouveau mode de vie. En 1971-72, 4,375 élèves esquimaux étaient inscrits dans les écoles des Territoires du Nord-Ouest, contre 451 Esquimaux sur un total de 2,000 élèves inscrits dans les écoles du Nord canadien en 1955.

Dans tous les Territoires du Nord-Ouest, les Gouvernements fédéral et territorial sont chargés de l'éducation et le ministère de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest s'occupe de sa gestion. Ce n'est que depuis avril 1969 que le gouvernement territorial assume la gestion de l'éducation dans le district du Mackenzie et, tout dernièrement, depuis le 1er avril 1970 dans le district de l'Arctique oriental. Dans l'Arctique québécois, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est toujours chargé de l'éducation des Esquimaux.

Chaque enfant esquimau à l'école représente en quelque sorte une victoire sur les difficultés dues au climat, à la distance et à la langue, pour ceux qui sont chargés d'apporter l'éducation dans l'Arctique canadien.

Dans cette société en évolution constante, l'éducation doit fournir des programmes innovateurs si elle veut satisfaire les besoins des résidants. C'est dans ce contexte que le ministère de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest a mis au point son programme d'études et ses méthodes d'enseignement, et développé la participation de la collectivité en 1971.